



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2009

DU CREDIT AGRICOLE

ATLANTIQUE VENDEE

En application des articles 221-1, 222-4, 225-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1. Cadre général	P. 3
2. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général	P. 5
3. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2009	P. 7
4. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30/06/2009	P.48
5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009	P.78

CADRE GENERAL

Comptes semestriels résumés sur base consolidée au 30 juin 2009 établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne.

Présentation juridique du Crédit Agricole Atlantique Vendée

Dénomination :	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Adresse :	Route de Paris 44949 NANTES CEDEX 9
Siège social :	Route de Paris 44949 NANTES
Registre du Commerce et des sociétés :	NANTES
Numéro d'immatriculation :	440 242 469

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

La Caisse régionale de Crédit agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Atlantique Vendée 71 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Les états financiers consolidés de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des 71 Caisse locales qui y sont rattachées, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, sont disponibles sur demande au siège social de la Caisse régionale.

SOMMAIRE

1. Cadre général	P. 3
2. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général	P. 5
3. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2009	P. 7
4. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30/06/2009	P.48
5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009	P.78

Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier semestriel

Nous soussignés Dominique ALAITRU, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée et Patrice CHERAMY, Directeur Général, attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation,
- et que le rapport financier semestriel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président,
Dominique ALAITRU



Le Directeur Général,
Patrice CHERAMY



SOMMAIRE

1. Cadre général	P. 3
2. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général	P. 5
3. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2009	P. 7
4. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30/06/2009	P.48
5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009	P.78

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2009

Sommaire

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	10
1. Changements de principes et méthodes comptables.....	10
2. Evolution du périmètre de consolidation.....	10
II – RESULTATS CONSOLIDES.....	10
1. Environnement économique et financier	10
2. Résultats consolidés	10
2.1 Le Produit Net Bancaire	10
2.2 Les Charges de Fonctionnement Nettes	12
2.3 Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net	12
III – STUCTURE FINANCIERE	14
1. Les Fonds propres	14
2. Les ratios prudentiels.....	14
3. Les parties liées	15
3.1 Les Filiales	15
3.2 Les participations	15
IV – FACTEUR DE RISQUES	17
1. Risque de crédit	17
1.1 Objectifs et politique	17
1.2 Gestion du risque de crédit	19
a. Principes généraux de prise de risque	19
b. Méthodologies et systèmes de mesure des risques	21
c. Dispositif de surveillance	21
1.3 Exposition.....	22
1.4 Coût du risque.....	23
1.5 Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2009	23
2. Risque de marché.....	24
2.1 Objectifs et politique	24
2.2 Gestion du risque	25
a. Organisation et dispositif de suivi	25
b. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché	26
2.3 Exposition.....	27
3. Risques de marché particuliers induits par la crise financière.....	28
4. Gestion du bilan	28
4.1 Risque de taux d'intérêt global.....	28
a. Objectifs et politique	28
b. Méthodologie	28
c. Gestion du risque.....	29
d. Exposition	29
4.2 Risque de change	30
4.3 Risque de liquidité et de financement	30
a. Objectifs et politique	30
b. Gestion du risque.....	31
c. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité	32
d. Exposition	32
4.4 Politique de couverture	32
a. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).....	32
b. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).....	33
c. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)	33
5. Risques du secteur de l'assurance	34
6. Risques opérationnels	34
7. Risques juridiques.....	34
8. Risques de non conformité	34
V – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	34
1. Textes de référence en matière de contrôle interne Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Références légales et réglementaires	35
1.1 Références propres au Crédit Agricole	35
1.2 Références internes à la Caisse Régionale Atlantique Vendée	36

2.	Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne.....	36
2.1	Principes fondamentaux.....	36
2.2	Pilotage du dispositif	37
2.3	Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration	37
2.4	Rôle de l'organe exécutif.....	37
2.5	Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales	38
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise.....	39
3.1	Mesure et surveillance des risques.....	39
3.2	Dispositif de contrôle permanent	40
3.3	Dispositifs de contrôle interne particuliers	42
3.4	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière.....	43
3.5	Contrôle périodique (audit).....	45
VI –	TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES.....	46

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes tels qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

II – RESULTATS CONSOLIDES

1. *Environnement économique et financier*

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a connu sur le premier semestre 2009, comme l'ensemble des établissements bancaires, des résultats impactés par l'instabilité de l'environnement financier.

Soulignons toutefois que la Caisse Régionale Atlantique Vendée n'est pas directement exposée à la crise des « subprimes ».

2. *Résultats consolidés*

2.1 Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire atteint 210,2 millions d'euros, il est en diminution de 2,87% sur un an.

(en euros)	30.06.2009	30.06.2008	Evolution
+ Intérêts et produits assimilés	332 533 339	326 163 344	1,95%
- Intérêts et charges assimilées	-221 266 703	-246 642 861	-10,29%
+ Commissions (produits)	111 612 915	92 070 494	21,23%
- Commissions (charges)	-27 394 143	-15 044 675	82,09%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-117 177	-10 327 980	-98,87%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 077 960	40 963 710	-63,19%
+ Produits des autres activités	2 815 080	32 922 928	-91,45%
- Charges des autres activités	-3 055 675	-3 682 394	-17,02%
PRODUIT NET BANCAIRE	210 205 596	216 422 568	-2,87%

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 332,5 millions d'euros contre 326,2 millions d'euros en 2008, en augmentation de 1,95%. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur les crédits à la clientèle et dans une moindre mesure par les placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.

Les intérêts et charges assimilés à 221,3 millions d'euros sont en baisse de 10,29%. Cette baisse tient compte des emprunts réalisés sous forme d'avances auprès de CA S.A. pour faire face aux prêts à la clientèle.

Les produits des commissions passent de 92,1 millions d'euros en 2008 à 111,6 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 21,23%.

Ils représentent 53,1 % du produit net bancaire et sont constitués entre autre des trois grandes catégories suivantes :

- les commissions sur la collecte d'épargne pour 13,8 millions d'euros.
- la facturation des services pour 25,2 millions d'euros.
- les commissions sur assurance décès et invalidité liée aux prêts intégrées pour la première fois au niveau de cette rubrique. Elle figurait sur les années précédentes au niveau de la rubrique « Produits des autres activités ». Ce changement de périmètre justifie pour l'essentiel l'évolution observée.

Les commissions versées sont égales à 27,4 millions d'euros en 2009 contre 15 millions un an plus tôt. Cette augmentation provient pour l'essentiel :

- D'une moindre performance financière des produits de collecte
- D'un coût du déficit de liquidité plus important.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un résultat positif sur 2009 de 0,1 million d'euros contre un résultat négatif de 10,3 millions d'euros en 2008. Cette variation est directement liée à l'évolution des marchés financiers.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ressortent à 15,1 millions d'euros sur 2009 contre 40 millions d'euros sur 2008. Cette évolution provient pour l'essentiel de la diminution des dividendes sur titres de participation.

Les produits des autres activités s'élèvent à 2,8 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros en 2008. Cette évolution provient du changement de périmètre vu ci-dessus dans la rubrique « Produits des commissions ».

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 3,1 millions d'euros en 2009.

2.2 Les Charges de Fonctionnement Nettes

(en euros)	30.06.2009	30.06.2008	Evolution %
Frais de personnel	68 529 289	68 793 168	-0,38%
Autres frais administratifs	38 585 589	40 103 248	-3,78%
Dotation aux amortissements	4 687 008	4 365 140	7,37%
Total charges de fonctionnement	111 801 886	113 261 556	-1,29%

Les charges de fonctionnement diminuent de 1,29% par rapport à juin 2008.

Les charges de personnel représentent 61,3 % du total des charges de fonctionnement soit 68,5 millions d'euros contre 68,8 millions d'euros en 2008 et diminuent de 0,38%. Elles englobent une enveloppe d'intéressement et de réserve spéciale de participation de 7,1 millions d'euros.

Les autres frais administratifs atteignent 38,6 millions d'euros à fin juin 2009. Ils sont en diminution de 3,78% par rapport à juin 2008. Cette évolution est essentiellement liée aux efforts d'économie que l'entreprise réalise dans son suivi budgétaire.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4,7 millions d'euros, en hausse de 7,37 % sur un an.

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 98,4 millions d'euros, en diminution de 4,61% sur un an.

2.3 Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net

(en euros)	30.06.2009	30.06.2008	Evolution %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	98 403 709	103 161 012	-4,61%
- Coût du risque	-20 079 332	-19 680 707	2,03%
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 324 377	83 480 305	-6,18%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	40 853	-100 466	NS
- Coûts liés au rapprochement	0	0	
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	78 365 231	83 379 839	-6,01%
- Impôts sur les bénéfices	-21 694 591	-19 023 654	14,04%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	
RESULTAT NET	56 670 639	64 356 185	-11,94%
Intérêts minoritaires	0	0	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	56 670 639	64 356 185	-11,94%

- La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux et aux provisions collectives selon le modèle Bale II. Concernant le coût du risque au 30 juin 2009 il provient pour l'essentiel de la progression des provisions en couverture des créances douteuses et litigieuses. La provision Bale II étant relativement stable par rapport au 31/12/2008.

Le résultat d'exploitation s'élève à 78,3 millions d'euros au 30 juin 2009, en diminution de 6,18 %.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'affichent positifs à hauteur de 0,04 million d'euros.

La charge fiscale du premier semestre 2009 s'établit à 21,7 millions d'euros, en augmentation de 2,7 millions d'euros par rapport au 30 juin 2008.

Conformément à l'Article 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 30 juin 2009, ont été réintégrés à ce titre :

- loyers non déductibles sur véhicules..... 30 657 euros
- amortissements non déductibles sur logement de fonction.... 12 000 euros

Le résultat net au 30 juin 2009 s'élève à 56,7 millions d'euros. Il est en diminution de 11,94% sur un an.

III – STRUCTURE FINANCIERE

1. Les Fonds propres

Les **capitaux propres** s'élèvent à 1 658 168 K€ au 30 juin 2009.

Les **capitaux propres** englobent :

- le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 367 946 K€,
- les réserves pour 1.194 724 K€,
- les gains et pertes latentes ou différés pour 38 828 K€,
- le résultat du premier semestre 2009 pour 56 670 K€.

2. Les ratios prudentiels

		Minimum
Ratio CRD Bâle II (au 31/12/2008)	9,58%	8 %
Ratio CRD Bâle II (au 30/06/2009) provisoire	10,99%	8 %
Coefficient de liquidité (au 30/06/2009)	164 %	100 %

Ces deux ratios sont examinés par la Commission Bancaire :

- le ratio CRD Bâle II qui rapporte les fonds propres nets aux engagements pondérés, aux risques de marché et aux risques opérationnels s'élevait à 9,58% au 31 décembre 2008 ; il était donc supérieur à la norme exigée de 8%.

- le coefficient de liquidité qui rapporte les liquidités aux exigibilités à un mois s'élève à 164% à fin juin 2009, il dépasse la norme minimale de 100 %.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces règles doivent répondre aux critères suivants :

- les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25% des fonds propres,
- la somme des crédits supérieurs à 10% des fonds propres nets ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ces derniers.

Au 30 juin 2009, le Crédit Agricole Atlantique Vendée respecte ces règles.

3. Les parties liées

3.1 Les Filiales

L'activité des principales filiales se résume ainsi :

SERVIMMO, EURL chargée de gérer un parc immobilier a poursuivi son activité de location et de sous-location de locaux à la Caisse régionale pour le site de Nantes.

La SCI ALA, Société Civile Immobilière des Agriculteurs de Loire-Atlantique, propriétaire d'une partie de l'immeuble de la Caisse régionale, a poursuivi en 2009 ses activités.

CAAVI PARTICIPATIONS, SAS au capital de 9,2 millions d'euros a poursuivi son activité d'investissement dans le domaine des agences immobilières.

SCI LES TERRES NOIRES chargée de gérer un parc immobilier a poursuivi en 2009 son activité de location de locaux à la Caisse régionale pour le site de La Roche sur Yon.

SA CTCAM détenue à 51,88 % par la Caisse régionale exerce une activité de télésurveillance.

	Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)	Dates d'arrêté
SERVIMMO	98	-63	31-12-2008
CAAVI PARTICIPATION		-78	30-06-2008
CAAVI DEVELOPPEMENT	907	81	31-12-2008
SCI ALA	217	138	31-12-2008
CTCAM	31 425	3 099	31-12-2007
LES TERRES NOIRES	723	379	31-12-2008

3.2 Les participations

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations pour une juste valeur brute de 598,6 millions d'euros.

Sur ce montant, les actions de la SAS la Boétie, portant les actions de CA S.A. depuis la mise sur le marché des titres de CA S.A. en décembre 2001, représentent 475,8 millions d'euros en valeur d'acquisition (485,0 en juste valeur au 30 juin 2009) et 3,12% du capital de la SAS la Boétie.

Les autres participations significatives sont les suivantes :

	%	Juste valeur brute IAS (en milliers d'euros)
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,10	24 770
UNI EXPANSION OUEST	15,20	14 418
IMMOBILIERE DE LA SEINE	1,64	1 979
SACAM FIRECA	3,11	2 320
CREDIT AGRICOLE TITRES	1,86	1 227
SERVIMMO	100,00	3 205
SA SACAM INTERNATIONAL	3,12	29 153
SA SACAM	2,76	4 641
SAS CAAVIP	100,00	9 200
SA CTCAM	51,88	8 762

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2009 sur les titres de participation sont les suivants :

	ACQUISITIONS EN MILLIERS D'EUROS
SP DE FINANCEMENT	1 307
SACAM AVENIR	3 059
CAAVIP	3 700

	CESSIONS EN MILLIERS D'EUROS
SACAM ASSURANCES CAUTIONS	157

IV – FACTEUR DE RISQUES

1. *Risque de crédit*

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

1.1 Objectifs et politique

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit le dispositif de distribution du crédit pour l'ensemble des marchés.

- Règles de délégation
- Limites (Territoriale, d'engagement ou sectorielles)
- Règles en matière de garantie
- Règles en matière de concentration et de partage des risques
- La politique de taux
- Le suivi du risque et le contrôle interne.

La politique crédit est révisée régulièrement. Une révision lourde a eu lieu en octobre 2007 afin d'y intégrer, notamment, des évolutions sur l'organisation et les niveaux de délégation des comités. Une réécriture a été menée à bien au cours du 1^{er} semestre 2009 afin de prendre en compte la nouvelle donne issue de la crise financière et ses conséquences tant sur la distribution du crédit que sur les risques.

Les principales inflexions apportées sont les suivantes :

- Renforcement des règles d'entrées en relation sur des activités identifiées comme plus risquées
- Renforcement des règles de prise de garantie notamment sur la clientèle des professionnels et entreprises
- Renforcement des conditions de financement avec effet de levier (LBO)
- Révisions des critères de financement des collectivités publiques avec des crédits structurés

- Modification à la hausse des limites maximales d'engagement notamment sur quelques grandes collectivités locales
- Volonté de favoriser le financement des énergies renouvelables.

D'une manière générale la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région (dynamisme et diversité) et du faible niveau de risque de la Caisse régionale, cette dernière ne prévoit que très peu d'exclusions a priori.

En effet, hormis les règles de territorialité auxquelles elle est soumise, l'entité n'a pas défini à quelques exceptions près de secteurs, de clientèles ou d'opérations systématiquement exclus.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche prudente du risque qui se caractérise par :

- Le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers
- Des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties
- Des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse
- Par une politique de garantie très forte (la prise de garantie est la règle)
- Par une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes
- Par une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (Cotation dégradée, activités plus risquées, encours déjà important etc.) et plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double analyse voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est composé de deux cadres de Direction et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de Proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du conseil d'administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le bureau du conseil lorsqu'il s'agit de dossier à enjeu financier ou politique fort.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2C, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés. (Règles de délégation, limites, exclusions etc.)

1.2 Gestion du risque de crédit

a. Principes généraux de prise de risque

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : *agence, marché, direction, comités*.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (Directeur d'agence et Responsable du marché). Le niveau Comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : Administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : Cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole (LUC et OCE). Les opérations de pré-attributions de crédit sont désormais soumises au filtrage de la cotation Bâle II. Par ailleurs, les grilles de délégations prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialités du groupe.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit sont les suivants :

- La règle est la prise de garantie. L'absence doit rester l'exception.
- La garantie ne fonde jamais le crédit.
- La politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit.
- Les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit.
- Le formalisme des garanties.

Les règles de prise de garantie ont été renforcées au 1^{er} semestre notamment pour les clientèles professionnelles pour lesquelles la prise de garantie est devenue obligatoire lorsque ces dernières sont en catégories 3,4 et 5.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limites de risque de contrepartie mise en place en 2003 et validée par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction a été revue en 2005 et modifiée au 1^{er} semestre 2009. Outre le respect des réglementations (CRBF 93-05, instruction 2000-08 de la Commission Bancaire...), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie, et permettre le développement durable du crédit. Des limites ont été fixées par marché. La limite maximale (50 M€) est très inférieure au seuil réglementaire Grands Risques de 10 % des fonds propres puisqu'elle représente pour notre CR 5,6 % des fonds propres au sens RSE du terme à décembre 2008.

Les limites sont les suivantes :

- 50 M€ pour les collectivités publiques (A l'exception de 6 collectivités identifiées)
- 30 M€ pour les grandes entreprises
- 10 M€ pour la promotion immobilière
- 4 M€ pour les grandes associations en gestion agence entreprise
- 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture
- 1,2 M€ pour le marché des Particuliers.

Il s'agit de limites en brute qui excluent toute pondération. Elles ont un rôle d'alerte et peuvent être dépassées par décision du comité des prêts, autorisé par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il a été décidé de fixer des limites maximales d'engagement sur quelques grandes collectivités locales (6). La limite maximale d'engagement étant sur deux d'entre-elles de 90 M€ soit environ 10% de nos fonds propres. Ces mesures prendront effet au 2^{ème} semestre 2009.

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (Chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être Intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors de la dernière révision de la politique crédit. Par exemple une étude systématique de partage sera réalisée lorsque les encours des clientèles professionnelles atteindront ou dépasseront 3 M€ et 1,2 M€ pour les professionnels de l'immobilier.

Il est également envisagé une révision de la politique de couverture via Foncaris lorsque les nouvelles règles de Foncaris en la matière seront publiées.

Dans le cadre du contrôle permanent, un plan de contrôle des crédits a été mis en place dans chaque marché de façon à s'assurer du respect de la politique crédit de la Caisse régionale. Un échantillon de dossiers de prêts est analysé périodiquement dans chaque marché avec un reporting ad-hoc au responsable du contrôle permanent. Ces contrôles portent sur l'ensemble de la composante des dossiers tant sur les plans réglementaire et conformité que sur le respect des délégations risque, garanties et taux.

b. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Pas d'évolution notable si ce n'est un renforcement des contrôles et une fiabilisation constante des systèmes et process notamment sur le Corporate.

c. Dispositif de surveillance

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse et le contrôle (décrit en détail dans le rapport annuel).

Trois évolutions sont à signaler dans ce dispositif :

- La mise en place d'un comité des risques trimestriel interne au marché des entreprises en complément de ceux pilotés par le contrôle des risques
- La tenue de revues de portefeuilles grands risques (Contreparties dont l'encours est > 8 M€) et ce quelle que soit la qualité de la contrepartie et son marché d'appartenance
- La tenue de revues de portefeuilles au sein des marchés en complément des revues de portefeuilles pilotées par le contrôle des risques.

Ces évolutions visent à identifier le plus en amont possible les situations potentiellement risquées afin d'ajuster notre stratégie envers les contreparties ou secteurs identifiés comme plus fragiles.

Les principales structures de surveillance des risques sont :

- **Le Contrôle central des risques**
- **Le Comité des risques**
- **Les revues de portefeuilles**
- **La Commission Risques**
- **Le Conseil d'Administration.**

- **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Pas d'évolution notable si ce n'est un renforcement des contrôles notamment à travers les contrôles de niveau 2.2C.

La Caisse régionale, depuis plusieurs années veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie crédit ne dépasse le seuil des 10 % de ses fonds propres au sens RSE du terme.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

Renforcement des revues de portefeuilles :

- Au 1^{er} semestre 2009 des revues spécifiques ont été menées sur toutes les contreparties dont l'encours dépassait 8M€.
- Mise en place de revues de portefeuilles au sein des marchés en complément des revues de portefeuilles pilotées par le contrôle central des risques.

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Globalement le suivi des contreparties défaillantes a été renforcé. En effet, compte tenu de la remontée générale des risques, la Caisse régionale s'est organisée pour intensifier le suivi des contreparties en difficulté. Cela s'est déjà traduit par la mise en place de comité des risques spécifiques au sein du marché des entreprises, la mise en place de nouvelles revues de portefeuilles ainsi que l'amélioration des outils de suivi. Enfin un projet est ouvert afin de réorganiser les unités de traitement des risques et d'en augmenter l'efficacité.

➤ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (Tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché que ce soient des indicateurs Bâle II (Taux de défaut, coût du risque, encours pondérés etc.) ou des indicateurs comptables (Créances sensibles, CDL, provisions etc.)

Des reportings réguliers sont également faits auprès du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Les premiers travaux sur les stress scénarii ont été menés au cours du 1^{er} semestre en s'appuyant sur les simulations réalisées par CA.SA. Ces simulations ont notamment permis de s'assurer que les provisions collectives Bâle II étaient correctement dimensionnées. Des travaux nationaux complémentaires sont en cours afin d'affiner les simulations.

1.3 Exposition

Pas d'évolution notable en termes d'exposition. Les 10 plus grosses expositions représentaient 3,41% de l'encours global fin décembre 2008, elles représentent 3,51% fin juin 2009. Huit des 10 plus grosses expositions étant des collectivités locales ou établissements publics.

Concentration :

➤ Diversification par zone géographique

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

➤ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

➤ Exposition par agent économique

Cf. Annexes aux comptes semestriels : Note 5.3 qui présente les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (Avec indication des encours bruts et des encours dépréciés).

1.4 Coût du risque

Le coût du risque crédit de la Caisse régionale s'élève à 20M€ au 30/06/2009 contre 19,6M€ au 30/06/2008 soit une augmentation de 2,04%. (cf. Note 3.8 des états financiers).

1.5 Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2009

La politique crédit ayant étant révisée au cours du 1^{er} semestre et validée par le Conseil d'Administration en fin de semestre, cette dernière prendra effet au cours du 2^{ème} semestre 2009. Les principales évolutions ont été déclinées dans les paragraphes précédents. L'objectif général de cette révision est de tendre vers un équilibre entre, le développement qui suppose parfois quelques prises de risques, notamment dans un contexte économique difficile et concurrentiel, et la sécurisation de nos encours.

En termes d'organisation des évolutions sont en cours pour améliorer la gestion du risque au quotidien et optimiser les circuits de recouvrement. Cela se traduira notamment par la mise en place d'un pilotage des risques qui regroupera le recouvrement amiable et le contentieux ainsi que la gestion des outils liés aux risques.

En ce qui concerne les incertitudes du second semestre, elles sont essentiellement économiques. Les risques ont augmenté depuis un an mais restent maîtrisés ce qui permet à la Caisse régionale de conserver un positionnement très satisfaisant au sein du groupe. Pour autant, cette hausse des risques a eu un impact significatif sur notre coût du risque au cours du 1^{er} semestre. L'enjeu du second semestre va être de poursuivre la maîtrise de nos risques dans un contexte économique des plus incertains afin de limiter notre coût du risque.

2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les prix et les spreads de crédit.

2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les lignes directrices de la politique de placement de trésorerie, fixées par le Comité Financier sont les suivantes :

- Respecter la réglementation bancaire et financière (normes externes et internes au CAM)
- Vérifier l'adéquation des stratégies en fonction des marchés et de l'environnement tout en limitant les risques, tant de contrepartie que de transformation, de taux et de marché
- Avoir un objectif de contribution pérenne au PNB.

La politique sur les instruments financiers à terme se limite exclusivement à des opérations de couverture :

- Macro-couverture pour couvrir le risque de taux global
- Micro-couverture lorsque l'objet est clairement défini ou pour couvrir une opération avec la clientèle.

Aucune opération de transaction ou de spéculation n'est autorisée sur les instruments financiers à terme.

L'essentiel de nos opérations en trading book sont celles du contrat de liquidité dont l'objectif est d'assurer l'animation des Certificats Coopératifs d'Investissement Atlantique Vendée (CCI).

2.2 Gestion du risque

a. Organisation et dispositif de suivi

❖ Dispositif local

Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

❖ Les comités de décision et de suivi des risques

La démarche de maîtrise des risques de marché repose sur les principes suivants :

↳ Une fois par an minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle de placement des excédents de fonds propres, qui actualise notamment :

- l'allocation cible
- la contribution au PNB
- le PNB résultant du scénario catastrophe
- les limites et seuils d'alerte.

↳ Un Comité Financier composé des Directeurs généraux adjoints, du Directeur financier, du Directeur du financement de l'Immobilier et des Particuliers, du Directeur des entreprises et international, du Directeur agriculture, professionnels, gestion de patrimoine, collectivités locales et associations et du Responsable du service finances qui se réunit tous les mois. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Il définit la politique financière de la Caisse régionale
- Il détermine la procédure d'allocation du portefeuille titres, de sélection des contreparties par rapport aux fonds propres de la Caisse régionale et à la notation de la contrepartie
- Il fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

↳ Un Comité de Trésorerie qui se réunit chaque mois :

- Il analyse les propositions des gestionnaires
- Il valide les opérations en veillant aux risques et au respect des limites stratégiques et opérationnelles fixées par le Comité Financier
- Il propose des limites et alertes opérationnelles
- Il valide les actions à mettre en œuvre suite aux dépassements de limites et alertes opérationnelles.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée deux fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires.

b. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : un dispositif d'allocation, la Value at Risk et un scénario de stress.

❖ Les indicateurs

La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu de changer de méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;

L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Var est calculée mensuellement et les résultats sont diffusés trimestriellement dans le cadre du reporting de gestion financière destiné à la Direction Générale et au Contrôle Comptable et Financier.

Chaque trimestre, les résultats de calcul de VaR sont remontés à Crédit Agricole SA via le Contrôle Permanent.

Un dispositif de limites mensuelles de VaR a été mis en place au début de l'année 2009. Il permet d'informer chaque mois la Direction Générale et le Conseil d'Administration en cas d'atteinte de niveaux définis.

Les niveaux sont exprimés en pourcentage du résultat net consolidé de la Caisse régionale au 31 décembre de l'année N-1 et sont revus annuellement.

Au 30/06/09, les niveaux sont les suivants :

- ♦ Information Direction Générale : si la VaR est supérieure ou égale à 15% du résultat net consolidé de la Caisse Régionale,
- ♦ Information Conseil d'Administration : si la VaR est supérieure ou égale à 20% du résultat net consolidé de la Caisse Régionale.

Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

Les hypothèses retenues par la Caisse Régionale sont les suivantes :

- Remontée de 2% des marchés de taux
- Baisse de 2,5% sur le monétaire dynamique
- Baisse de 20% des marchés boursiers
- Perte de 10% de la valeur de marché sur la gestion alternative.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale s'est également dotée :

- D'un système d'alertes et stop loss en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative
- D'un système d'alertes mensuelles en termes d'évolution de plus values :
 - ♦ Alerte vers la Direction Générale si le stock des plus values enregistre une baisse de plus de 15 % par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1.
 - ♦ Alerte vers le Conseil d'Administration si le stock des plus values enregistre une baisse de plus de 20 % par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1
- D'un système d'alertes en termes de contribution comptable au PNB :
 - ♦ Alerte vers la Direction Générale si la contribution comptable au PNB est inférieur à 10 M€
 - ♦ Alerte vers le Conseil d'Administration si la contribution comptable au PNB est inférieur à 15 M€.

2.3 Exposition

Au 30 juin 2009, pour un intervalle de confiance de 99% et sur un horizon de 1 mois, la VaR s'élève à 9,73 millions d'euros, soit une baisse de 24% par rapport au 31 décembre 2008.

Le scénario catastrophe conduirait à -21,9 M€ de variation des plus ou moins values.

3. Risques de marché particuliers induits par la crise financière

Exposition sur CLO (Collateralised Loan Obligation) :

CLO (dettes senior corporates notées B à BB)	Valeur comptable 5 083 K€	Valorisation au 31/12/08 1 366,5 K€	Valorisation au 30/06/09 2 846.1 K€
---	------------------------------	---	---

Soit 0,4 % du portefeuille de placement au 30/06/09.

4. Gestion du bilan

4.1 Risque de taux d'intérêt global

a. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La gestion du risque de taux permet de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

b. Méthodologie

L'outil de mesure est l'outil national Cristaux II, déployé dans la Caisse régionale en fin d'année 2008. Le périmètre concerné couvre la totalité du bilan et du hors bilan.

La méthode de calcul du risque de taux d'intérêt global est celle des GAPs de taux, dans une approche GAPs statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.

Les indicateurs de mesure utilisés sont les GAPs taux fixe et inflation.

Les hypothèses et modèles d'écoulement appliqués correspondent aux conventions d'écoulement nationales, conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A.. Les données de calcul sont issues des données comptables et états de transformation.

Le dispositif de limites du risque de taux est révisé au minimum une fois par an. Depuis l'utilisation de Cristaux, CASA demande aux caisses régionales de prendre en compte de nouvelles recommandations en termes de limites, à savoir, pour un choc de taux de 200pb :

- Un cumul de l'impact sur les GAPs actualisés inférieur à 10% des fonds propres prudentiels
- Sur 12 mois, un impact sur les GAPs inférieur à 4% du PNB et à 10% du RBE.

Ces évolutions ont été présentées au Comité Financier du 6 janvier 2009, et présentées au Conseil d'Administration du 20 février 2009 pour validation.

c. Gestion du risque

Chaque trimestre, le Gestionnaire actif passif alimente l'outil de mesure du risque de taux d'intérêt global pour actualiser le calcul des GAPS de taux et confronte les résultats aux limites recommandées. Il diffuse ensuite un reporting reprenant les principaux éléments d'exposition et de suivi des limites ainsi que les préconisations, auprès du Directeur Financier, de la Direction Générale et du Responsable du Contrôle Comptable et Financier.

Les résultats sont également présentés en Comité Financier qui valide la stratégie de couverture. Les opérations proposées (utilisation d'instruments financiers tels que les swaps, caps et floors) sont alors validées par le Comité de Trésorerie.

Un contrôle de 2^{ème} niveau permet de vérifier chaque trimestre le respect des limites et de l'obligation d'alerte en cas de franchissement des seuils.

Le service Contrôle Comptable et Financier effectue annuellement un contrôle de 2^{ème} degré sur l'exhaustivité du périmètre en comparant le total bilan et hors bilan utilisé dans le calcul de la mesure du risque de taux d'intérêt global et le bilan et le hors bilan issus de source comptable.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée mensuellement, conformément aux prescriptions réglementaires.

d. Exposition

La dernière mesure du risque de taux présentée au Comité Financier correspond au calcul trimestriel de fin mars 2009.

La Caisse régionale Atlantique Vendée est exposée à la hausse des taux particulièrement sur les premières années.

Au delà de 5 ans, elle est exposée à la baisse des taux.

Au-delà de 13 ans, elle est exposée à la hausse de taux.

4.2 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change.

Toutes les opérations en devises effectuées pour la clientèle font l'objet d'un adossement systématique sur le marché des changes.

4.3 Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires). La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances ;
- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

a. Objectifs et politique

La Caisse régionale Atlantique Vendée en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences réglementaires en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité repose sur le calcul mensuel du coefficient de liquidité réglementaire à un mois.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires.

L'encadrement du risque de liquidité au sein du Groupe a été modifié en 2008. Désormais cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

- En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme :

Les différentes entités du Groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an. La révision de cette limite intervient au minimum deux fois par an et doit faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

- En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme :

Le nouveau dispositif n'impose pas un montant maximum d'endettement à moyen terme. L'encadrement de ce déficit se fait au travers de la facturation du déficit Epargne / Avances sur la base du coût des émissions à moyen / long terme du Groupe Crédit Agricole.

b. Gestion du risque

- **Organisation et dispositif de suivi**

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. (compte courant de trésorerie, emprunts en blanc et avances globales) ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables.

Dans le cadre de sa politique de refinancement, le service finances peut donc intervenir pour lever des fonds sous différentes formes (TCN, emprunts en blanc). Ces opérations sont proposées en Comité de Trésorerie, encadrées par des délégations en montant et en taux, fixées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration, et donnent lieu à un reporting régulier auprès de la Direction Générale et du contrôle comptable et financier.

Des contrôles de second degré sont également formalisés afin de vérifier le respect des limites fixées et des délégations données.

- **Méthodologie et système de mesure**

Le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- Le calcul du ratio de liquidité réglementaire à un mois :

Ce ratio mesure la capacité d'un établissement de crédit à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources. Le rapport entre les liquidités et les exigibilités doit être au moins égale à 100 %.

La Caisse Régionale Atlantique Vendée, dans un souci de prudence, s'est fixée un objectif minimum de 120 %. Une prévision est établie avant chaque fin de mois par le service finances. En fonction de cette prévision, la Caisse régionale se procure la liquidité nécessaire pour se situer dans l'objectif. Tous les mois, le coefficient réel est calculé, les variations par rapport au prévisionnel sont analysées et les actions correctrices mises en œuvre.

Le ratio est communiqué mensuellement au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

- La limite d'endettement à court terme attribuée à la Caisse régionale et le suivi de sa consommation.
- Le déficit Epargne / Avances et l'évolution de sa facturation.

c. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Avec la survenance de la crise de liquidité, les conditions d'emprunts sur le marché interbancaire se sont fortement dégradées. L'augmentation du coût de la liquidité est venue impacter la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale. Cet effet défavorable sur le PNB a été atténué par une politique commerciale qui a privilégié la collecte de produits bilanciels auprès de la clientèle. La hausse du coût de la liquidité a également été répercutée dans les Taux de Cession Interne (TCI).

d. Exposition

Au 30 juin 2009, le ratio de liquidité CT s'établit à 164 % (107 % au 30/06/08).

La limite de refinancement CT de la Caisse régionale s'établit à 1076 M€ depuis avril 2009. Sa consommation était de 831 M€ au 30/06/09.

4.4 Politique de couverture

a. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe).
- La couverture de crédits clients capés par achat de caps.

b. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse régionale n'a pas pratiqué ce type de couverture au cours du 1^{er} semestre 2009.

c. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2009, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

5. Risques du secteur de l'assurance

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

6. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Pas d'évolution notable tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation ainsi que du dispositif général de surveillance.

Par contre, l'ensemble du dispositif fait l'objet de nombreux contrôles tant internes qu'au niveau du groupe.

7. Risques juridiques

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

8. Risques de non conformité

Cf. Partie du rapport d'activité semestriel relative au dispositif de contrôle interne

V – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils de reportings au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, information sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, etc.).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Atlantique Vendée, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne

Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF).
- Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

1.1 Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

1.2 Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée

- Pour le réseau des agences de proximité : « *Le guide des contrôles au 1er degré en agence* » diffusé auprès de chaque point de vente est mis à jour régulièrement. Ce document reprend les principes généraux d'organisation et de mise en œuvre du contrôle interne dans le réseau. Il définit le rôle et les fonctions de chacun des acteurs participant au dispositif : les agences de proximité, les agences Habitat, les agences de secteur, la direction du réseau et le Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale. Le planning annuel des contrôles, adapté selon la nature des points de vente, figure dans ce document de référence ainsi que chacune des différentes fiches descriptives de contrôle.
- Pour les services du siège : « *Le guide Contrôle Interne du Service...* » est diffusé auprès de chaque service du siège. Ce document comprend plusieurs parties : les principes généraux d'organisation et de mise en œuvre du contrôle interne ; la description des activités et le recensement des procédures du service ; la planification et la description détaillée des contrôles ; la réalisation des contrôles et les éléments de reportings. Le rôle et les fonctions des acteurs participant au dispositif sont clairement définis (Chef de service, Cadre de direction, Service Contrôle Permanent).

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,

- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit - Inspection), du Contrôle permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les responsables du Contrôle périodique et du Contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, la présentation au Conseil d'Administration a eu lieu le 20 mars 2009.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 20 mars 2009 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2008.

2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées. Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CA-TITRES, ATTICA, UEO, GIE ATLANTICA, MOAD, CAAVID) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières. Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale adressé à la Commission Bancaire via la Direction du Contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole SA).

Le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport) pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses Locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale Atlantique Vendée à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Atlantique Vendée et les Caisses Locales affiliées.

3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « BALE II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée et notamment certains secteurs économiques ou certaines filières comme l'aviculture et la viticulture font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, notamment sur le marché des entreprises, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique risque et de Politique Crédit de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces limites établies en référence aux fonds propres ou aux résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les «affaires sensibles», et par un suivi permanent de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée mensuellement par le service Contrôle des risques en liaison avec les marchés.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés à savoir la Direction des Risques ou la Direction générale.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des agences et des services de la Caisse régionale Atlantique Vendée, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites, de la politique «risque et crédit», des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct dénouement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Des guides de contrôles actualisés ont été diffusés auprès de chaque point de vente et de chaque service du siège décrivant les principes généraux d'organisation et de mise en œuvre des contrôles, les rôles et fonctions de chacun des acteurs. Un descriptif de chaque contrôle ainsi que le planning annuel figurent dans ces documents de référence qui sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle homogènes et standardisées et font l'objet de reportings périodiques. Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur et particulièrement avec la Direction générale de la Caisse régionale. Les responsables des fonctions de contrôle

sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correcteurs.

Le dispositif de contrôle, pour les services et filiales non encore entièrement couverts dans le domaine de l'immobilier, élaboré sur la base des travaux de Crédit Agricole SA, se met progressivement en œuvre sur l'année 2009.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'actions défini par Crédit Agricole SA qui vise à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été déployé et fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Ce dispositif prévoit la mise en production d'un nouvel applicatif développé pour le Groupe Crédit Agricole : SCOPE (Système de COntôle PErmanent). Cet applicatif est destiné à automatiser le plan de contrôles, à améliorer le reporting, à assurer la traçabilité des contrôles. Sa mise en œuvre progressive sur 2009 permettra de couvrir l'ensemble du périmètre de contrôle. Ces évolutions doivent permettre à la Caisse régionale de porter une attention particulière à l'amélioration de la qualité des opérations.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- La distribution de crédits,
- Le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- La souscription de parts sociales,
- L'utilisation des budgets.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels les Directeurs Généraux des Caisses régionales adhérentes à la communauté ATLANTICA ont souhaité intégrer les concepts de contrôle interne au plus haut niveau de leur organisation et mettre en œuvre une Gouvernance communautaire conforme aux lois et règlements.

Cette forte volonté s'est traduite :

- Par la création du Comité Audit Contrôle et Sécurité chargé d'organiser, de piloter le dispositif de contrôle interne sur les activités communautaires et de rendre compte directement à l'instance regroupant les Directeurs Généraux, conformément aux exigences réglementaires et de gouvernance ; ce comité a évolué au 1^{er} semestre 2009 pour devenir le Comité de Supervision des Contrôles et des Risques et prend en ainsi en compte les évolutions structurelles du GIE,
- Par la signature d'une convention cadre de contrôle interne.

Les nouvelles fonctions de Responsable du Contrôle Permanent (ainsi que Responsable de la Sécurité du Système d'Information) et de Responsable du Contrôle Périodique figurent dans l'organigramme du GIE informatique. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.

- La détermination et le test de plans de continuité d'activités, qui intègrent les plans de secours informatiques, les actions menées en lien avec les travaux issus du Groupe Sécurité de la Communauté des Caisses régionales Atlantica et les travaux entrant dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

En 2009, les actions relatives à la Directive MIF, à l'amélioration de la connaissance des clients, à la mise en place de nouveaux scénarios de lutte anti-blanchiment avec l'outil NORKOM, et de conformité des opérations de marché avec l'outil ACTIMIZE, se sont poursuivies sur le 1^{er} semestre, et contribuent au renforcement du dispositif de contrôles de la conformité.

Tous ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux exercé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.. Les axes d'amélioration identifiés notamment dans le domaine de la formalisation de la connaissance des clients, font l'objet d'un plan pluriannuel de mise en conformité.

3.4 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une Charte comptable définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service Comptabilité Générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2009, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et d'évolution du système d'information dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole (projet Hermès).

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a poursuivi en 2009 la déclinaison des recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière en adaptant le plan d'actions relatif au contrôle permanent comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale,
- contrôles de 2ème degré exercés par les centres comptables décentralisés et la Direction Financière.

Cette évaluation permet au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux de structuration du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.5 Contrôle périodique (audit)

Le service Inspection Générale- Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3ème degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de Contrôle Interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de

mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de Contrôle Interne.

Les missions réalisées par l'Inspection Générale Groupe ainsi maintenant que celles du service Inspection Générale-Audit font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

VI – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

La Caisse régionale Atlantique Vendée, mobilisée autour de son nouveau projet d'entreprise, s'oriente en 2009 vers un positionnement renforcé sur la conquête de nouveaux clients et la qualité de la relation avec ses clients.

La stratégie de la Caisse régionale vise à renforcer sa présence sur son territoire par une politique de financement soutenue pour l'ensemble de ses marchés.

Elle se dote, par ailleurs, des moyens et compétences destinés à développer une distribution multi canal et à élargir ses interventions notamment sur le marché des entreprises.

SOMMAIRE

1. Cadre général	P. 3
2. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général	P. 5
3. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2009	P. 7
4. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30/06/2009	P.48
5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009	P.78

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE**

Société Coopérative à Capital et Personnel variables

Capital social au 30 Juin 2009 : 112 977 276, 50 Euros

Siège social : La Garde - Route de Paris
44949 NANTES Cedex 9
440.242.469 R.C.S NANTES
APE 651 D

Exercice Social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

**COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES
AU 30 JUIN 2009**

Sommaire

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	50
Comptes de résultat	50
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	51
Bilan actif	52
Bilan passif	53
Tableau de variation des capitaux propres	54
Tableau des flux de trésorerie	55
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES	56
1. Principes et méthodes applicables dans le groupe	56
2. Périmètre de consolidation – parties liées	58
2.1 Evolution du périmètre de consolidation de l'exercice	58
2.2 Parties liées	60
3. Notes relatives au compte de résultat	61
3.1 Produits et charges d'intérêts.....	61
3.2 Commissions nettes	61
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	62
3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	63
3.5 Produits et charges nets des autres activités	64
3.6 Charges générales d'exploitation.....	64
3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et . Incorporelles.....	64
3.8 Coût du risque.....	65
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	65
3.10 Impôts.....	65
3.11 Variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	67
4. Informations sectorielles	67
5. Notes relatives au bilan.....	68
5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	68
5.2 Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente	69
5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	69
5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	71
5.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	71
5.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	72
5.7 Immeubles de placement	72
5.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	73
5.9 Provision.....	73
5.10 Capitaux propres.....	74
6. Engagements de financement et de garantie	75
7. Reclassements d'instruments financiers	75
8. Evénements postérieurs à fin de la période intermédiaire	76

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Intérêts et produits assimilés	3.1	332 532	675 132	326 163
Intérêts et charges assimilées	3.1	-221 266	-511 354	-246 643
Commissions (produits)	3.2	111 612	185 286	92 071
Commissions (charges)	3.2	-27 393	-35 422	-15 045
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-118	-32 477	-10 328
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	15 078	46 470	40 964
Produits des autres activités	3.5	2 815	55 460	32 923
Charges des autres activités	3.5	-3 056	-5 726	-3 682
PRODUIT NET BANCAIRE		210 204	377 369	216 423
Charges générales d'exploitation	3.6	-107 112	-210 618	-108 894
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-4 688	-9 133	-4 365
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		98 404	157 618	103 164
Coût du risque	3.8	-20 081	-33 483	-19 681
RESULTAT D'EXPLOITATION		78 323	124 135	83 483
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	41	-38	-100
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3			
RESULTAT AVANT IMPOT		78 364	124 097	83 383
Impôts sur les bénéfices	3.10	-21 694	-31 694	-19 025
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		56 670	92 403	64 358
Intérêts minoritaires				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		56 670	92 403	64 358

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Ecart de conversion				
Actifs disponibles à la vente		168 879	(462 941)	(267 429)
Instruments dérivés de couverture				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		168 879	(462 941)	(267 429)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	3.11	168 879	(462 941)	(267 429)
Résultat net part du groupe		56 670	92 403	64 358
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		225 549	(370 538)	(203 071)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires				
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		225 549	(370 538)	(203 071)

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

Avec l'application de ces nouvelles modalités de valorisation, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie est passée de 9,36 € au 31 décembre 2008 à 14 € au 30 juin 2009.

En conséquence, pour la Caisse régionale Atlantique Vendée, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie a augmenté de 160 727 K€ entre le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009, avec, pour contrepartie, un impact sur les réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente -net d'impôt- de 160 569 K€.

En utilisant la méthode de valorisation en vigueur au 31 décembre 2008, la juste valeur unitaire du titre SAS Rue la Boétie aurait été de 10,95 €. Ainsi, la variation de juste valeur des titres SAS Rue La Boétie détenus par la Caisse régionale dans ses comptes au 30 juin 2009 se serait élevée à 55 077 K€.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES		55 458	68 273
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	87 376	146 728
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		31 215	29 854
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5.2 - 5.4	1 071 673	879 892
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.3 - 5.4	528 222	256 110
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	5.3 - 5.4	12 417 325	12 199 306
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN		-20 017	-13 650
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		30 656	4 683
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)		50 351	84 847
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		253 398	265 472
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5.7	2 699	2 794
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.8	92 190	92 359
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.8	16	17
ECARTS D'ACQUISITION	2.3		
TOTAL DE L'ACTIF		14 600 562	14 016 685

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 30 776 K€ et actifs d'impôts différés pour 54 071 K€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2009	31/12/2008
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	5 416	4 025
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		50 704	45 071
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.5	9 269 744	9 284 934
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	5.5	2 640 145	2 519 282
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	5.6	683 005	416 979
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN		-1 118	-631
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)		3 010	
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		240 172	248 305
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
PROVISIONS	5.9	45 086	47 476
DETTES SUBORDONNEES	5.6	6 230	6 112
TOTAL DETTES		12 942 394	12 571 553
CAPITAUX PROPRES	5.10		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 658 168	1 445 132
CAPITAL ET RESERVES LIEES		367 946	364 891
RESERVES CONSOLIDEES		1 194 724	1 117 890
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		38 828	-130 052
RESULTAT DE L'EXERCICE		56 670	92 403
INTERETS MINORITAIRES			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 658 168	1 445 132
TOTAL DU PASSIF		14 600 562	14 016 685

(1) au 31/12/2008, cette ligne était nulle.

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1) (2)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2008	179 390	193 226	-87	1 117 885	332 889	17 238	1 840 541	0	1 840 541
Augmentation de capital	-3 990			0			-3 990		-3 990
Variation des titres auto détenus			-118				-118		-118
Distributions versées en 2008						-17 238	-17 238		-17 238
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 990	0	-118	0	0	-17 238	-21 346	0	-21 346
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-267 429	0	-267 429	0	-267 429
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat du 1er semestre 2008				0		64 358	64 358		64 358
Autres variations				5			5		5
Capitaux propres au 30 juin 2008	175 400	193 226	-205	1 117 890	65 460	64 358	1 616 129	0	1 616 129
Augmentation de capital	-3 475			5			-3 470		-3 470
Variation des titres auto détenus			-55				-55		-55
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 475	0	-55	5	0	0	-3 525	0	-3 525
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-195 512	0	-195 512	0	-195 512
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat du 2ème semestre 2008				0		28 045	28 045		28 045
Autres variations				-5			-5		-5
Capitaux propres au 31 décembre 2008	171 925	193 226	-260	1 117 890	-130 052	92 403	1 445 132	0	1 445 132
Augmentation de capital	3 186						3 186		3 186
Variation des titres auto détenus			-131				-131		-131
Distributions versées en 2009						-18 400	-18 400		-18 400
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (2)							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 186	0	-131	0	0	-18 400	-15 345	0	-15 345
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	0	0	0	0	168 880	0	168 880	0	168 880
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 30/06/2009				19		59 482	59 482		59 482
Autres variations							19		19
Capitaux propres au 30 juin 2009	175 111	193 226	-391	1 117 909	38 828	133 485	1 658 168	0	1 658 168

(1) : Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) dont "impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

(3) dont une augmentation de 160 569 K€ des réserves recyclables liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie telle que décrite sous le tableau du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	1er semestre 2009	1er semestre 2008	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat avant impôts	78 364	83 383	124 097
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 783	4 509	9 399
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	16 522	15 122	24 516
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-66	25	328
Résultat net des activités de financement	117	118	237
Autres mouvements	-3 401	18 145	-11 495
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	17 955	37 919	22 985
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	36 347	675 315	1 418 678
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-109 166	-585 618	-760 166
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	324 412	44 366	-205 769
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-23 280	10 383	-3 891
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)			
Impôts versés	11 430	-9 334	-40 179
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	239 743	135 112	408 673
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	336 062	256 414	555 755
Flux liés aux participations (2)	-7 749	-553	-105 273
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 476	-5 024	-13 081
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-12 225	-5 577	-118 354
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-12 402	-21 228	-24 703
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1		-237
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-12 401	-21 228	-24 940
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	311 436	229 609	412 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-67 559	-480 020	-480 020
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	68 273	40 759	40 759
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-135 832	-520 779	-520 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	243 879	-250 412	-67 559
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 458	48 739	68 273
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	188 421	-299 151	-135 832
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	311 436	229 609	412 461

* y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 5.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Etat à construire à partir de la Retrieve TFT, onglet 00ECB08000

(1) La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient pas de titre de société mise en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 7 749 K€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition titres CAAVID : 3 700 K€,
- acquisition titres SACAM AVENIR : 3 059 K€,
- souscription dans des sociétés en participation de financement : 1 307 K€,
- cession titres SACAM assurances cautions : 164 K€
- remboursement de parts de société de participation de financement : 74 K€.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés, au titre de l'exercice 2008, par la Caisse régionale et les Caisses locales à leurs actionnaires, à hauteur de 12 896 K€ pour le premier semestre 2009.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 30 juin 2009.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers de la Caisse régionale Atlantique Vendée au 31 décembre 2008, et complétées par les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de cette information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliquée à un rapport financier intermédiaire.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30/06/09 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse régionale Atlantique Vendée. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse régionale Atlantique Vendée sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8.

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008) et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir
- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69-2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009). Il est à noter que la date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

A l'exception de la révision de la norme IAS 1 et la présentation du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la Caisse régionale Atlantique Vendée et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux, les dépréciations durables, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés. Les hypothèses retenues pour la détermination des estimations comptables au 30 juin 2009 sont identiques à celles retenues au 31 décembre 2008.

2. Périmètre de consolidation – parties liées

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2009 est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des 71 Caisses locales suivantes :

Caisses locales	Adresses	
AIGREFEUILLE	2 rue de Vieilleville	44140 AIGREFEUILLE
ANCENIS	80 place Charles de Gaulle	44150 ANCENIS
BEAUVOIR SUR MER	15 rue Charles Gallet	85230 BEAUVOIR SUR MER
BOUAYE	70 rue de Nantes	44830 BOUAYE
CANTON DE BLAIN	2 rue du 6 juin 44	44130 BLAIN
CANTON DE MORTAGNE S/SEVRE	Place de la Roseraie	85290 MORTAGNE SUR SEVRE
CANTON DE ROCHESERVIERE	2 place de l'Eglise	85260 L'HERBERGEMENT
CANTON DE SAINT FULGENT	43 rue du Général de Gaulle	85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
CARQUEFOU	30 rue du 9 août 44	44470 CARQUEFOU
CHAILLE LES MARAIS	2 place de Verdun	85450 CHAILLE LES MARAIS
CHALLANS	3 rue de Nantes	85300 CHALLANS
CHANTONNAY	14 rue Nationale	85110 CHANTONNAY
CLISSON	28-30 avenue du Général Leclerc	44190 CLISSON
COUERON	2 bd François Blanche	44220 COUERON
DERVAL	Place du Bon Accueil	44590 DERVAL
ERDRE ET DONNEAU	1 rue du Château	44540 ST MARS LA JAILLE
FONTENAY LE COMTE	21 rue du Port	85200 FONTENAY LE COMTE
GESVRES ET LOIRE	16 rue Aristide Briand	44360 ST ETIENNE DE MONTLUC

GUEMENE-PENFAO	33 route de Beslé	44290 GUEMENE PENFAO
GUENROUET	Rue du Pont	44530 ST GILDAS DES BOIS
GUERANDE	3 place du Marché au Bois	44350 GUERANDE
HERBIGNAC	16 avenue Paul de la Monneraye	44410 HERBIGNAC
HERIC	51 rue de l'Océan	44810 HERIC
LA CHAPELLE S/ERDRE	1 rue des Châtaigniers	44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
LA CHATAIGNERAIE	3 avenue du Maréchal Leclerc	85120 LA CHATAIGNERAIE
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	3 rue des Perrières	44520 MOISDON LA RIVIERE
LA MOTHE ACHARD	58 rue Georges Clemenceau	85150 LA MOTHE ACHARD
LA ROCHE BOURG	Place de la Mutualité	85000 LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE SAINT ANDRE	236 rue Roger Salengro	85000 LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE VENDEE	67 boulevard d'Angleterre	85000 LA ROCHE SUR YON
LE LANDREAU	4 place St Jean	44430 LE LOROUX BOTTEREAU
LE POIRE SUR VIE	17 place du Marché	85170 LE POIRE SUR VIE
LEGE	1 rue Aristide Briand	44650 LEGE
LES ESSARTS	12 place du Champ de Foire	85140 LES ESSARTS
LES HERBIERS	13 route Nationale	85500 LES HERBIERS
LES MOUTIERS LES MAUXFAITS	1 place St Jacques	85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS
LES SABLES D'OLONNE	17 cours Dupont	85100 LES SABLES D'OLONNE
L'HERMENAULT	3 rue du Marais	85370 L'HERMENAULT
L'ILE D'YEU	43 quai Carnot	85350 ILE D'YEU
LOIRE DE RETZ	10 place de Retz	44680 STE PAZANNE
LUCON	3 place du Petit Booth	85400 LUCON
MACHECOUL - BOURGNEUF	6 rue de la Résistance	44270 MACHECOUL
MAILLEZAIS	2 rue de l'Abbaye	85420 MAILLEZAIS
MAREUIL SUR LAY	4 place des Halles	85320 MAREUIL SUR LAY
MONTAIGU	24 bis rue Amiral Duchaffault	85600 MONTAIGU
MOUZEIL - LIGNE	42 rue des Acacias	44850 LIGNE
NANTES	Place de l'Ecluse	44000 NANTES
NOIRMOUTIER	2 rue du Rosaire	85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE
NORT SUR ERDRE	38 rue du Général Leclerc	44390 NORT SUR ERDRE
NOZAY	3 route de Marsac	44170 NOZAY
PALLUAU	Place du Maréchal de Lattre	85670 PALLUAU
PAYS DE CHATEAUBRIANT	10 place de la Motte	44110 CHATEAUBRIANT
PLESSE	1 place de l'Eglise	44630 PLESSE
PONTCHATEAU	9-11 rue de Nantes	44160 PONTCHATEAU
PORNIC	3 quai du Commandant L'Herminier	44210 PORNIC
POUZAUGES	Place du Maréchal de Lattre	85700 POUZAUGES
REZE	54 avenue de la Libération	44400 REZE
SAINT GILLES CROIX DE VIE	2 et 4 quai de la République	85800 ST GILLES CROIX DE VIE
SAINT HERBLAIN	9 avenue des Thébaudières	44800 ST HERBLAIN
SAINT HILAIRE DES LOGES	15 place du Champs de Foire	85240 ST HILAIRE DES LOGES
SAINT JEAN DE MONTS	56 rue du Général de Gaulle	85160 ST JEAN DE MONTS
SAINT JULIEN DE CONCELLES	7 place de l'Europe	44450 ST JULIEN DE CONCELLES
SAINT NAZAIRE	8 place du Commerce	44600 SAINT NAZAIRE
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	17 rue de la Poste	44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU

SAINTE HERMINE	24 route de La Rochelle	85210 SAINTE HERMINE
SAVENAY	1 place Guépin	44260 SAVENAY
SUD ESTUAIRE	30 rue Neuve	44320 ST PERE EN RETZ
TALMONT SAINT HILAIRE	12 rue Nationale	85440 TALMONT ST HILAIRE
VALLET	25 rue du Frère Luneau	44330 VALLET
VARADES	Rue du Maréchal Foch	44370 VARADES
VERTOU	7 rue de l'Ile de France	44120 VERTOU

2.2. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale Atlantique Vendée sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Concernant les engagements en matière de retraites et indemnités de fin de carrière, la Caisse régionale Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurance éligibles auprès de la compagnie d'assurance Prédica.

Au titre des retraites, la juste valeur des actifs composant le fonds s'élevait, au 31 décembre 2008, à 10 393 K€ et couvrait ainsi la charge liée à ces engagements de retraites. Durant le 1^{er} semestre 2009, la Caisse régionale Atlantique Vendée a provisionné une charge de 900 K€. Cette charge sera versée avant le 31 décembre 2009 afin de compléter la valeur du fonds et couvrir ainsi nos engagements à cette date.

Au titre des indemnités de fin de carrière, la juste valeur des actifs composant le fonds s'élevait, au 31 décembre 2008, à 12 756 K€ et couvrait ainsi la charge liée à ces indemnités de fin de carrière. Durant le 1^{er} semestre 2009, la Caisse régionale Atlantique Vendée a provisionné une charge de 325 K€. Cette charge sera versée avant le 31 décembre 2009 afin de compléter la valeur du fonds et couvrir ainsi nos engagements à cette date.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 393	16 918	7 773
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 703	30 286	15 932
Sur opérations avec la clientèle	271 114	548 629	265 458
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 846	9 888	3 725
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	153	14	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 323	69 397	33 275
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	332 532	675 132	326 163
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 692	-12 615	-5 699
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-166 895	-359 006	-171 340
Sur opérations avec la clientèle	-18 650	-36 288	-18 062
Actifs financiers disponibles à la vente	-223	-1	-1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-8	-331	
Sur dettes représentées par un titre	-6 338	-34 187	-16 333
Sur dettes subordonnées	-117	-237	-118
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-21 343	-68 689	-35 090
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées			
Charges d'intérêts	-221 266	-511 354	-246 643

(1) dont 4 236 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2009 contre 7 578 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 3 562 milliers d'euros au 30 juin 2008

(2) dont 5 371 milliers d'euros au 30 juin 2009 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 11 642 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 5 694 milliers d'euros au 30 juin 2008

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30.06.2009			31.12.2008			30.06.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	494	-469	25	942	-690	252	454	-343	111
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 563	-20 534	-971	32 513	-22 576	9 937	14 247	-9 259	4 988
Sur opérations avec la clientèle	25 300		25 300	52 212		52 212	26 272		26 272
Sur opérations sur titres (1)			0			0			0
Sur opérations de change	84		84	206		206	104		104
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	3 367	-471	2 896	7 197	-863	6 334	4 502	-460	4 042
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2) (3)	62 804	-5 919	56 885	68 449	-11 044	57 405	33 354	-4 886	28 468
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)			0	23 767	-249	23 518	13 138	-97	13 041
Produits nets des commissions	111 612	-27 393	84 219	185 286	-35 422	149 864	92 071	-15 045	77 026

(1) les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". A ce titre, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucune commission durant le 1er semestre 2009.

(2) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 10 816 milliers d'euros au titre du 1er semestre 2009.

(3) Les commissions reçues au titre de l'assurance décès invalidité et au titre de l'assurance caution, précédemment affectées au niveau des "Produits des autres activités" dans la rubrique "Autres produits", ont été réaffectées dans les "Commissions" dans la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant de ces produits s'élève à 19 664 milliers d'euros au titre du 1er semestre 2009.

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	263	447	6 608
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-510	-33 318	-10 623
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	124	346	148
Résultat de la comptabilité de couverture	5	48	-6 461
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-118	-32 477	-10 328

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	30.06.2009		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	2 403	8 283	-5 880
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	8 283	2 403	5 880
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	15 082	3 109	11 973
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	6 003	17 976	-11 973
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	31 771	31 771	0

	31.12.2008		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	12 199	30 618	-18 419
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	27 505	9 086	18 419
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	52 664	16 149	36 515
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	11 050	47 565	-36 515
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	103 418	103 418	0

	30.06.2008		
(en milliers d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	5 502	8 159	-2 657
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	8 159	5 502	2 657
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	11 824	25 739	-13 915
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	30 368	16 453	13 915
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	55853	55853	0

3.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dividendes reçus	17 768	36 395	34 479
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-2 677	10 111	6 496
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-13	-36	-11
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	15 078	46 470	40 964

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		364	364
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-95	-266	-144
Autres produits (charges) nets (1)	-146	49 636	29 021
Produits (charges) des autres activités	-241	49 734	29 241

(1) Les commissions reçues au titres de l'assurance décès invalidité et au titre de l'assurance caution, précédemment affectées à la rubrique "Autres produits nets" ont été réaffectées au niveau des "Commissions" dans la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers" (voir annexe 3.2).

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Charges de personnel	-68 528	-130 888	68 791
Impôts et taxes	-3 571	-7 120	3 505
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-35 013	-72 610	36 598
Charges d'exploitation	-107 112	-210 618	108 894

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Salaires et traitements	37 833	73 825	38 561
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 786	7 984	3 823
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	325	1 870	613
Autres charges sociales	14 672	28 473	14 877
Intéressement et participation	7 079	8 579	5 951
Impôts et taxes sur rémunération	4 833	10 157	4 966
Total charges de personnel	68 528	130 888	68 791

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dotations aux amortissements	4 688	9 139	4 365
Dotations aux dépréciations		-6	
Total	4 688	9 133	4 365

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-67 199	-84 341	-40 154
Actifs financiers disponibles à la vente			
Prêts et créances	-66 413	-80 461	-39 133
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs			-10
Engagements par signature		-2 310	-185
Risques et charges	-786	-1 570	-826
Reprises de provisions et de dépréciations	46 620	49 998	20 118
Actifs financiers disponibles à la vente			18 116
Prêts et créances	46 241	42 882	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		6	5
Engagements par signature		1 908	1 297
Risques et charges	379	5 202	700
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-20 579	-34 343	-20 036
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-165	-170	-121
Récupérations sur prêts et créances amorties	663	1 030	476
Décotes sur crédits restructurés			
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-20 081	-33 483	-19 681

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	41	-38	-100
Plus-values de cession	72	309	161
Moins-values de cession	-31	-347	-261
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Gains ou pertes sur autres actifs	41	-38	-100

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Charge d'impôt courant	-19 216	-34 597	-21 991
Charge d'impôt différé	-2 478	2 903	2 966
Charge d'impôt de la période	-21 694	-31 694	-19 025

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30/06/09

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	78 364	34,43%	26 981
Effet des différences permanentes			-4 932
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-60
Effet de l'imposition à taux réduit			-543
Effet des autres éléments			248
Taux et charge effectif d'impôt		27,68%	21 694

Au 31/12/08

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	124 097	34,43%	42 727
Effet des différences permanentes			-8 938
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			86
Effet de l'imposition à taux réduit			-574
Effet des autres éléments			-1 607
Taux et charge effectif d'impôt		25,54%	31 694

Au 30/06/08

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	83 383	34,43%	28 709
Effet des différences permanentes			-10 216
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 328
Effet de l'imposition à taux réduit			-806
Effet des autres éléments			10
Taux et charge effectif d'impôt		22,82%	19 025

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur		-267 404	-25	-267 429	
Transfet en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2008 (part du Groupe)	0	-267 404	-25	-267 429	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2008 (1)	0	-267 404	-25	-267 429	0
Variation de juste valeur		-462 916	-25	-462 941	
Transfet en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-462 916	-25	-462 941	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-462 916	-25	-462 941	0
Variation de juste valeur		168 880		168 880	
Transfet en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (part du Groupe)	0	168 880	0	168 880	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (1)	0	168 880	0	168 880	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Montant brut	170 108	(468 057)	(272 045)
Impôt	(1 308)	5 141	4 641
Total net	168 800	(462 916)	(267 404)

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels retenus et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de la Caisse régionale Atlantique Vendée se situe dans le secteur « Banque de proximité en France ».

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 489	4 157
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 887	142 571
Juste valeur au bilan	87 376	146 728
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	168	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	168	
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	4 321	4 157
Juste valeur au bilan	4 489	4 157

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	82 887	142 571
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	82 887	142 571
- Actions et autres titres à revenu variable		
Juste valeur au bilan	82 887	142 571

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.06.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 416	4 025
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	5 416	4 025

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Dettes représentées par un titre		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	5 416	4 025
Juste valeur au bilan	5 416	4 025

5.2. Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	165	1		166	2	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	465 511	16 680	7 711	442 031	11 984	14 837
Actions et autres titres à revenu variable	4 509	58	0	4 347		
Titres de participation non consolidés (1)	597 671	35 545	2 025	428 630	25 033	152 779
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	3 817			4 718		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 071 673	52 284	9 736	879 892	37 019	167 617
Impôts		-6 374	-2 655		-4 561	-5 107
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS)		45 910	7 081		32 458	162 510

(1) La principale variation de juste valeur entre le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009 concerne la variation du titre La Boétie (+ 160 727 K€) consécutive à la modification des modalités de valorisation de ce titre (voir commentaires sur le tableau présentant le "Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres").

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	212	187
dont comptes ordinaires débiteurs sains	212	187
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 403	7 403
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	7 615	7 590
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	7 615	7 590
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	219 250	4 740
Comptes et avances à terme	229 831	181 184
Prêts subordonnés	52 200	52 200
Total	501 281	238 124
Créances rattachées	19 326	10 396
Dépréciations		
Valeur nette	520 607	248 520
Valeur nette au bilan	528 222	256 110

Prêts et créances sur la clientèle

	30.06.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 387	17 549
Autres concours à la clientèle	12 248 697	12 057 093
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	76 700	76 700
Titres non cotés sur un marché actif	4 041	4 041
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	157 557	135 731
Comptes ordinaires débiteurs	96 677	76 092
Total	12 597 059	12 367 206
Créances rattachées	84 836	82 194
Dépréciations	264 570	250 094
Valeur nette	12 417 325	12 199 306
Opérations de location financement		
Location financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan (1)	12 417 325	12 199 306

(1) dont 632 144 K€ apportés en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société Française de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009					
	Encours bruts	dont Encours dépréciés non compromis	dépréciations / encours non compromis	dont Encours dépréciés compromis	dépréciations / encours compromis	Total
Administrations centrales	823					823
Etablissements de crédit	7 615					7 615
Institutions non établissements de crédit	919 283					919 283
Grandes entreprises	2 252 901	36 705	12 742	21 772	11 195	2 228 964
Clientèle de détail	9 424 052	116 353	58 532	74 241	65 458	9 300 062
Total *	12 604 674	153 058	71 274	96 013	76 653	12 456 747
Créances rattachées nettes						61 291
Dépréciations sur base collective						-93 098
Valeurs nettes au bilan						12 424 940

* Dont encours clientèle restructurés pour 33 499 milliers d'euros

	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours dépréciés non compromis	dépréciations / encours non compromis	dont Encours dépréciés compromis	dépréciations / encours compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	1 002					1 002
Etablissements de crédit	7 590					7 590
Institutions non établissements de crédit	808 658					808 658
Grandes entreprises	2 199 864	34 837	10 923	16 648	8 223	2 180 718
Clientèle de détail	9 357 682	105 898	52 669	72 055	61 401	9 243 612
Total *	12 374 796	140 735	63 592	88 703	69 624	12 241 580
Créances rattachées nettes						58 316
Dépréciations sur base collective						-93 000
Valeurs nettes au bilan						12 206 896

* Dont encours clientèle restructurés pour 35 181 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2009
Créances sur établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	250 094		69 922	-55 446			264 570
dont dépréciations collectives	93 000		165	-67			93 098
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	878		13				891
Autres actifs financiers	156			-1			155
Total des dépréciations d'actifs financiers	251 128	0	69 935	-55 447	0	0	265 616

5.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts		
dont comptes ordinaires créditeurs	29 299	5 001
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	29 299	5 001
Dettes rattachées	15	12
Total	29 314	5 013
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 742	135 581
Comptes et avances à terme	9 192 730	9 107 913
Sous-total	9 194 472	9 243 494
Dettes rattachées	45 958	36 427
Total	9 240 430	9 279 921
Valeur au bilan	9 269 744	9 284 934

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	1 839 678	1 867 251
Comptes d'épargne à régime spécial	33 001	32 374
Autres dettes envers la clientèle	746 159	606 431
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	2 618 838	2 506 056
Dettes rattachées	21 307	13 226
Valeur au bilan	2 640 145	2 519 282

5.6. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	49	485
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	679 370	409 285
. Émis en France	679 370	409 285
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	679 419	409 770
Dettes rattachées	3 586	7 209
Valeur au bilan	683 005	416 979
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 098	6 098
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Total	6 103	6 103
Dettes rattachées	127	9
Valeur au bilan	6 230	6 112

5.7. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2009
Valeur brute	6438						6438
Amortissements et dépréciations	-3644		-95				-3739
Valeur nette au bilan	2794	0	-95	0	0	0	2699

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

5.8. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	224 581		188	3 926			228 695
Créances rattachées (1)	-132 222		-4 679	396			-136 505
Amortissements & Dépréciations (2)							0
Valeur nette au bilan	92 359	0	-4 491	4 322	0	0	92 190
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	16 582		7				16 589
Amortissements & Dépréciations	-16 565		-9			1	-16 573
Valeur nette au bilan	17	0	-2	0	0	1	16

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

5.9. Provisions

	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2009
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement	26 200				-3 840			22 360
Risques d'exécution des engagements par signature	2 817							2 817
Risques opérationnels	12 130		1 471	-1 378			1	12 224
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 427		972	-61			-1	2 337
Litiges divers	3 468		846	-163	-269		-2	3 880
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	1 434		250	-177	-39			1 468
Provisions	47 476	0	3 539	-1 779	-4 148		-2	45 086

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 524 911	1 345 568
Ancienneté de plus de 10 ans	536 787	680 189
Total plans d'épargne-logement	2 061 698	2 025 757
Total comptes épargne-logement	695 242	708 363
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 756 940	2 734 120

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2009, et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	46 744	41 279
Comptes épargne-logement :	206 895	202 626
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	253 639	243 905

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 451	4 910
Ancienneté de plus de 10 ans	3 324	2 810
Total plans d'épargne-logement	6 775	7 720
Total comptes épargne-logement	15 588	18 480
Total provision au titre des contrats épargne-logement	22 363	26 200

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.10. Capitaux propres

➤Composition du capital au 30 juin 2009

Au 30 juin 2009, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 30/06/2009	% du capital	% du droit de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 339 425	18,08%	0,00%
Dont part du Public	1 331 579	17,97%	0,00%
Dont part Auto-détenue	7 846	0,11%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,05%	0,00%
Dont part du Public	0	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 855 972	25,05%	0,00%
Parts sociales	4 212 949	56,87%	100,00%
Dont 71 Caisses Locales	4 134 608	55,81%	57,26%
Dont administrateurs de la CR	54	0,00%	14,11%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,41%
Dont part du Public	78 286	1,06%	28,22%
TOTAL	7 408 346	100,00%	100,00%

La valeur nominale unitaire des parts sociales, des CCI et des CCA est de 15,25 euros et le montant du capital est 112 977 milliers d'euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Hormis Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

➤Distribution

(en cours)	2008	2007	2006
CCI	3,53	3,96	3,45
CCA	3,53	3,96	3,45
Parts sociales	0,68	0,69	0,61

6. Engagements de financement et de garantie

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Engagements donnés	2 124 507	2 105 549
Engagements de financement	1 769 559	1 726 620
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 768 559	1 726 620
Ouverture de crédits confirmés	1 101 238	1 050 193
- Ouverture de crédits documentaires	2 358	3 652
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 098 880	1 046 541
Autres engagements en faveur de la clientèle	667 321	676 427
Engagements de garantie	354 948	378 929
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	63 194	90 527
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 240	28 447
Autres garanties	57 954	62 080
. Engagements d'ordre de la clientèle	291 754	288 402
Cautions,avals et autres garanties	34 511	29 889
Cautions immobilières	148 719	161 564
Garanties financières	3 173	4 172
Autres garanties d'ordre de la clientèle	105 351	92 777
Engagements reçus	4 368 427	4 322 484
Engagements de financement	0	0
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 919 870	3 889 053
. Engagements reçus d'établissements de crédit	85 311	99 459
. Engagements reçus de la clientèle	3 834 559	3 789 594
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	947 219	943 532
Autres garanties reçues	2 887 340	2 846 062
Autres engagements reçus	448 557	433 431

7. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

- **Reclassements effectués par la Caisse régionale Atlantique Vendée**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

8. *Événements postérieurs à fin de la période intermédiaire*

Aucun événement postérieur à la fin de la période intermédiaire n'a eu d'incidence sur l'arrêté des comptes au 30 juin 2009.

SOMMAIRE

1. Cadre général	P. 3
2. Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général	P. 5
3. Rapport d'activité semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2009	P. 7
4. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30/06/2009	P.48
5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009	P.78



KPMG Audit
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

MALEVAUT – NAUD & ASSOCIES

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2009**

Comptes semestriels consolidés résumés

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 35 pages
Référence : FN-093-09



KPMG Audit
7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

MALEVAUT – NAUD & ASSOCIES

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : €. 112 977 277

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de crise économique et financière. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information
financière semestrielle 2009
Le 28 août 2009*

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire.

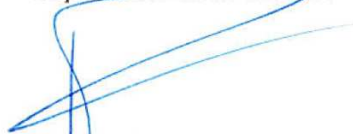
2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nantes, le 28 août 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Chauray, le 28 août 2009

Malevaut - Naud & Associés



Jean-Louis Gouttenegre
Associé